



LOCATION DE MATÉRIEL

Un contrat de location est signé entre le locataire et l'ACVG. Le matériel doit être transporté par le locataire et est à sa charge. Tout matériel abîmé doit être annoncé lors de sa restitution ; sa réparation ou son remplacement sera facturé au locataire. Le locataire doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile. L'ACVG décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Finance de garantie CHF 300.00

Frais pour la réception et restitution du matériel CHF 30.00

Matériel du CMC

Barre fixe CHF 50.00

Barres asymétriques CHF 50.00

Barres parallèles CHF 50.00

Portique d'anneaux (olympique) CHF 50.00

Poutre complète avec tapis CHF 100.00

Praticable (une ligne) CHF 80.00

Rouleau de sol CHF 40.00

Tapis/2m x 2m x 0.2m CHF 40.00

Tapis/3m x 2m x 0.2m CHF 50.00

Tapis de réception CHF 20.00

Trampoline de compétition complet CHF 200.00

Tremplin « Gymnova » poids réglables CHF 20.00

Tremplin standard CHF 10.00

Matériel hors CMC

Portique d'anneaux CHF 1000.00

Rabais pour les sociétés membre

Location dans le cadre d'une manifestation « privée » 50% de rabais

Location du portique d'anneaux dans le cadre d'une manifestation ACVG 75% de rabais